LE CANTON DE TRIEL DE LA REVOLUTION DE 1789 A NOS JOURS

L'année 1789 est riche en évènements qui vont marquer pour l'avenir, l'organisation de nos institutions. Les révolutionnaires font preuve d'un sens pratique développé, par le découpage du territoire français en 83 départements. Triel-sur-Seine appartient dès lors au département de la Seine-et-Oise. Chaque département est divisé en 9 districts. Ils correspondent le plus souvent aux paroisses de l'Ancien Régime. Le canton est défini dans ses limites par le district. Il regroupe ici neuf communes : Andrésy, Carrières, Chanteloup, Conflans-Sainte-Honorine, Maurecourt, Triel, Vaux, Verneuil et Vernouillet. Triel est choisi comme chef-lieu de canton, parce qu'il est le plus au centre du territoire cantonal.

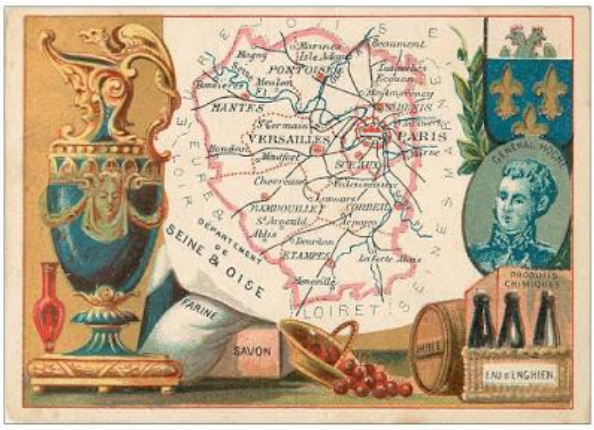

Le 21 mars 1790 a lieu la réunion préparatoire d'organisation du canton : Les paroisses doivent faire parvenir au district les listes des citoyens actifs (qui paient des impôts). A cette occasion, le Maire déclare : « Il faut prévoir à ce que les vivres ne manquassent pas et notamment chez les boulangers ». En effet, nous sommes en pleine période de disette !

Le chef-lieu de canton devient le siège du juge de paix, de la gendarmerie, de la collecte des impôts et des sapeurs-pompiers.

Le 22 septembre 1798 (5 vendémiaire An VII), l'Etat cherche à faire des économies –déjà - en limitant le nombre de cantons : « soit en supprimant les uns, soit en donnant plus d'étendue aux autres ». La municipalité de Triel rédige une longue et vive requête très argumentée, envoyée au district de Saint-Germain-en-Laye, mais ce plaidoyer ne sera pas entendu et le canton supprimé !

Il ne sera rétabli qu'en 1967, lors de la réorganisation administrative du territoire. Il est alors composé de trois communes : Triel-sur-Seine, Verneuil et Vernouillet, et compte tenu de la population de l'époque, c'est Triel qui retrouve son rôle de chef-lieu.

A partir de 2008, la réforme des collectivités territoriales vise à réaliser un découpage cantonal sur une base démographique et non plus géographique. Elle aboutira en 2015 avec le remplacement des conseillers généraux par des conseillers départementaux, élus en binôme – une femme, un homme- afin que la parité soit parfaitement respectée.

Pour la seconde fois, le canton de Triel disparaît ! C'est Verneuil-sur-Seine, avec une population de plus de 15.000 habitants qui devient chef de file de ce nouveau canton qui regroupe treize communes et près de 70.000 habitants, de Verneuil au nord jusqu'à Noisy-le-Roi au sud…

Le Département des Yvelines – issu de l'éclatement de la Seine-et-Oise en 1968 – compte dorénavant 21 cantons au lieu de 39 et 42 conseillers départementaux au lieu de 39 conseillers généraux. Sous réserve des dernières mises au point proposées aux parlementaires, les compétences restent quasi-identiques, avec l'aide sociale – de l'enfance aux personnes âgées et handicapées -, les collèges, la voirie départementale et les transports, la culture – archives, bibliothèque, patrimoine - le développement local, le tourisme, etc.

Nous conservons toutefois une particularité : Triel-sur-Seine est la seule commune du canton présente sur la rive droite de la Seine !

Sources : AN L II M 39-42 / AM ID 4

Texte TRIEL, MEMOIRE & HISTOIRE